

Tarif de la prolongation de garantie avec 70% d'épargne

Genre	Prime annuelle Prix sans TVA
congélateur	78.--
cuisinière	78.--
four à vapeur	98.--
four	78.--
four avec commande électronique	118.--
four combiné air-chaud/vapeur	138.--
four pyrolyse	138.--
hotte de ventilation	78.--
lave-linge	118.--
lave-linge immeuble	228.--
lave-sèche	228.--
lave-vaisselle	138.--
réchaud + vitro	118.--
réfrigérateur 1 porte	78.--
réfrigérateur 2 portes	108.--
séchoir	118.--
séchoir immeuble	228.--
vitrocéram touch control	118.--
vitrocéram induction	138.--

2 à 5 appareils - 10% par année
Cuisine complète : - 10.-- par appareils et - 10% par année.

Taxe d'admission

Pour les appareils déjà en service depuis un certain temps, il faut compter une taxe d'admission unique, prix sur demande. Seuls les appareils qui n'ont pas dépassés 5 années de service peuvent être pris dans le cadre de la prolongation de garantie.